

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 46 (1920)
Heft: 19

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

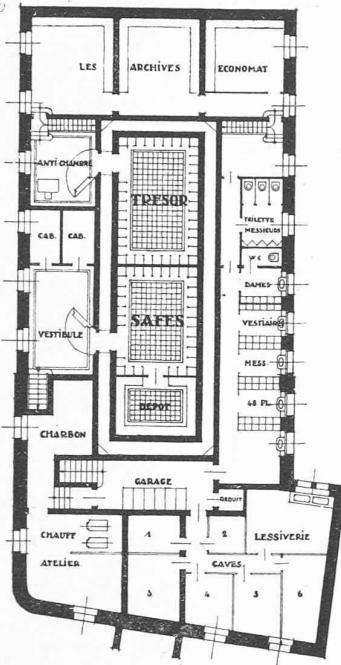
Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

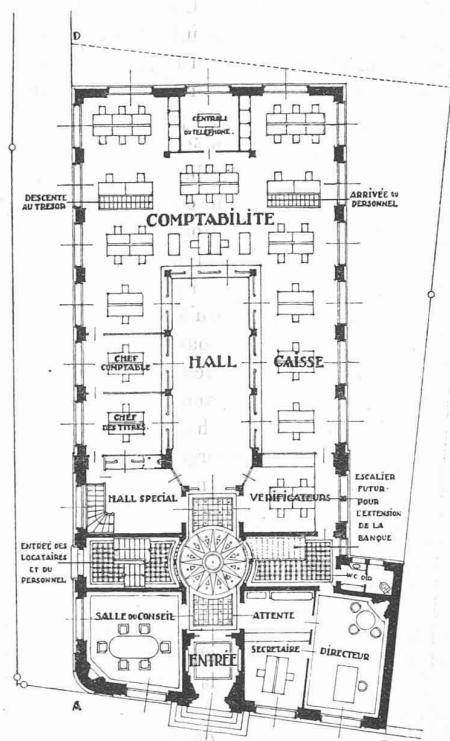
Download PDF: 27.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

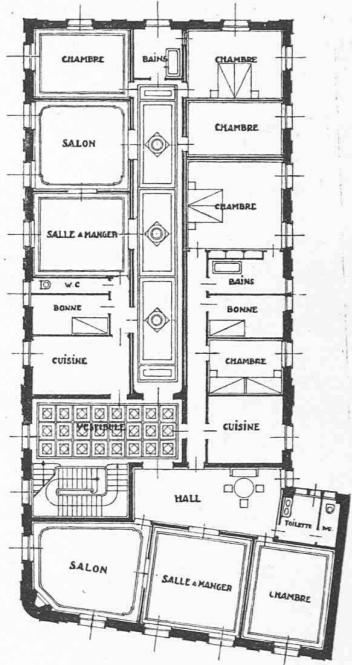
CONCOURS POUR LE BATIMENT DE LA BANQUE POPULAIRE DE LA BROYE, A PAYERNE



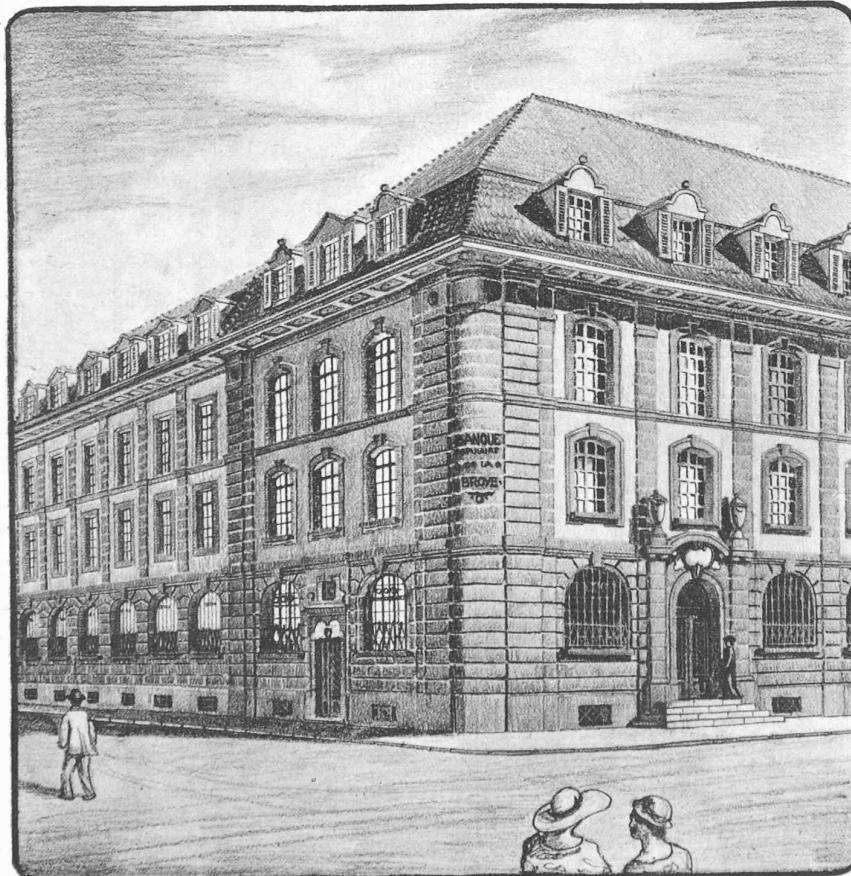
Plan du sous-sol. — 1 : 400.



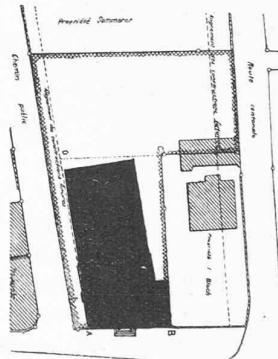
Plan du rez-de-chaussée. — 1 : 400.



Plan des 1er et 2me étages. — 1 : 400.



Perspective.



Plan de situation. — 1 : 1500.

1^{er} prix :
projet « B. P. P. 100 » de M. G. Epitaux,
architecte, à Lausanne.

**Concours d'idées pour l'étude
d'un bâtiment pour le siège de la
Banque populaire de la Broye,
à Payerne.**

Extrait du rapport du jury.

Le jury s'est réuni le dimanche soir 29 février à Payerne et a pris connaissance des projets qui sont au nombre de 25, tous arrivés en temps voulu. Il a tenu ses séances les lundi 1 et mardi 2 mars à l'Hôtel de l'Ours, où les projets sont exposés.

Après un examen général de tous les projets le jury décide de procéder par élimination.

Au premier tour, le projet portant la devise « trois » est éliminé d'emblée pour ne pas avoir tenu compte de la loi vaudoise sur les constructions. Ce projet n'est pas réalisable sans modifications importantes, ou l'achat de la parcelle avoisinante. Toutefois le jury reconnaît dans ce projet des qualités artistiques de premier ordre qui l'aurait fait classer en très bon rang si l'auteur s'était conformé aux conditions du programme.

Ensuite sont éliminés pour insuffisance architecturale et manque de compréhension du programme les quatre projets suivants :

« P. P. B. », « Broye 2 », « Reine Berthe 2 », « Sécurité ».

Au deuxième tour sont éliminés les projets suivants pour inobservation de certains points du programme, mauvaise distribution et éclairage défectueux.

« Epargne », « Axe », « Air », « alea jacta est », « j'offre », « Payerne 1920 ».

Le jury procède ensuite à un troisième tour d'élimination pour les raisons suivantes :

Mauvaise adaptation du programme au service de la banque, étude insuffisante ; ces projets ne présentent pas les qualités voulues pour le classement définitif.

Sont éliminés les 6 projets suivants :

« Bouteff », « Or », « Vieux Payerne », « 1920 », « Sur la foire aux vaches », « Berthe ».

Le jury décide de faire une critique particulière des 8 projets restants. Nous n'en reproduisons que ce qui concerne les projets primés.

1^{er} prix. « B. P. P. 100 ». Les plans de ce projet sont clairs, bien conçus et suffisamment éclairés sans hauts jours. Les sous-sols et les étages sont bien étudiés. L'escalier des locataires devrait être plus séparé de la banque. La solution proposée pour les vestiaires et l'accès du personnel dans les bureaux est judicieuse. Le vestibule d'entrée n'est pas suffisamment étudié. L'architecture des façades manque de caractère et d'originalité.

(A suivre).

Commission technique de l'Association des constructeurs suisses de ponts et de charpentes métalliques.

Sous ce nom s'est constitué, il y a quelque temps déjà (1917), un groupement d'ingénieurs des diverses maisons de construction de ponts métalliques de la Suisse, groupement auquel se sont aimablement joints les spécialistes du Contrôle fédéral et de la Direction générale des Chemins de fer fédéraux, ainsi que ceux des Ecoles techniques supérieures suisses.

L'Association suisse des marchands de poutrelles, la Société anonyme des aciéries autrefois Georges Fischer, à Schaffhouse et la Société des ateliers métallurgiques L. de Roll sont aussi représentées et contribuent par des subventions aux frais des travaux de la commission.

Cette commission, présidée avec combien de dévouement, de compétence et d'humour par son initiateur M. Ros, ingénieur, directeur de la Société Conrad Zschokke, a pour but d'étudier, tout spécialement au moyen de recherches expérimentales sur des constructions existantes, les améliorations et progrès à réaliser dans le domaine des constructions métalliques.

Les techniciens familiarisés avec ces questions se souviennent certainement des essais de chargement jusqu'à rupture

effectués sur l'ancien pont de Wolhusen (ligne Berne-Lucerne) et sur celui de Mumpf (ligne Bâle-Winterthour).

Les résultats obtenus ne furent malheureusement pas, au point de vue scientifique, en rapport avec les sacrifices consentis par la Confédération et les quatre compagnies de chemin de fer qui contribuèrent aux frais de ces opérations ; il est juste de dire que les instruments de mesure en usage alors n'étaient pas si perfectionnés que ceux dont on dispose aujourd'hui. Le but auquel tendaient ces essais était de déterminer le coefficient de sécurité de constructions d'un genre plus ou moins condamné par des accidents retentissants arrivés à des ouvrages de type analogue.

Pas n'est besoin, semble-t-il, de pousser les opérations jusqu'à rupture ; il est certainement plus intéressant et moins coûteux d'étudier ce qui se passe en deçà de la limite d'élasticité, c'est-à-dire dans des conditions normales d'exploitation ou sous l'action de charges spéciales rationnellement choisies. Mesurer les déformations produites dans les divers organes d'une construction métallique par ces charges pour en déduire les tensions spécifiques résultantes, et, par suite, le degré de sécurité de la construction est un problème actuellement facile à résoudre grâce aux appareils de mesure dont on dispose.

Ces appareils sont de trois genres :

1^o Les indicateurs ou enregistreurs de déformations (allongements ou raccourcissements) permettant d'évaluer par suite la tension d'une fibre quelconque d'un organe quelconque.

2^o Les indicateurs ou enregistreurs de flèches permettant de déterminer les inflexions ou les oscillations.

3^o Les indicateurs de déformations angulaires ou clinomètres permettant la mesure directe des angles ou rotations décrits par un organe quelconque dans une direction quelconque.

Il importe que ces instruments permettent de mesurer des déformations très faibles ; les questions de précision et d'amplification joueront donc ici un rôle important. Un des buts de la commission est de perfectionner la construction de ces appareils et d'en augmenter le nombre.

L'inventaire dont dispose aujourd'hui la commission technique comporte vingt appareils Mantel-Rabut, douze Okhuisen et un Mesnager pour la mesure des déformations, quatre enregistreurs Griot pour la mesure des oscillations, 4 appareils Zyvi et 8 Aszenasy-Stettler pour les mesures de flèches et six clinomètres Mantel.

La maison A. Stoppani et Cie, à Berne, s'est chargée de construire une nouvelle série d'appareils sur les indications précises données par la commission technique.

Dans le but d'ordonner rationnellement ses travaux, la commission technique s'est subdivisée en plusieurs groupes ayant chacun un programme bien déterminé.

Le groupe I, composé de :

MM. A. Bühler, ingénieur des ponts à la Direction générale des C. F. F. à Berne, E. Stettler, ingénieur des ponts au contrôle fédéral à Berne, E. Holder, ingénieur en chef de la maison Wartmann, Vallette et Cie à Brugg, est chargé d'étudier, sur la proposition des C. F. F., les conditions de répartition des efforts produits par des charges concentrées sur les poutres constituant le tablier des ponts et dans les attaches de ces poutres (longerons et entretoises).

Le groupe II, composé de :

MM. F. Hübner, ingénieur des ponts au contrôle fédéral des ponts à Berne, A. Rohn, professeur à l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich et F. Ackermann, ingénieur en chef de la maison Th. Bell, à Kriens, étudiera, sur la proposition